

Perpétuité requise en appel contre deux ex-maires rwandais jugés en France pour génocide

Written by RNA Reporter

Wednesday, 04 July 2018 14:49

Kigali: Le parquet général a requis en appel, ce mercredi 04 juillet à Paris, la réclusion criminelle à perpétuité contre deux anciens bourgmestres rwandais, Octavien Ngenzi et Tito Barahira, pour leur rôle dans le génocide des Tutsi en 1994 dans la commune de Kabarondo situé à l'Est du Rwanda.

Dans son réquisitoire, le parquet a désigné Octavien Ngenzi(60 ans) et Tito Barahira(67 ans) comme des «artisans de la mort», des rouages essentiels du génocide dans leur commune de Kabarondo.

Les deux hommes, condamnés à la prison à vie en 2016, ont nié jusqu'au bout toute participation au génocide. Ils avaient tous les deux été reconnus coupables de génocide et de crime contre l'humanité le 6 juillet 2016 au terme de deux mois de procès à la Cour d'assises de Paris.

Ils ont fait appel de cette décision: le nouveau procès se déroulera du 2 mai au 6 juillet 2018 à la Cour d'assises de Paris.

Octavien NGENZI avait succédé à Tito BARAHIRA comme bourgmestre de la commune de Kabarondo (ancienne préfecture de Kibungo, à l'Est du Rwanda) jusqu'au génocide contre les Tutsi en 1994.

Avant le procès de 2016, ils étaient déjà en détention provisoire depuis plusieurs années dans des prisons de la région parisienne. Octavien NGENZI avait été arrêté sur l'île française de Mayotte et Tito BARAHIRA à Toulouse. (Fin)